

Circulaire N° 9

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

1 01 44 01 06 00 - M fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com W www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org

Elections Professionnelles Fonction Publique Hospitalière CTE/CAP 4 Décembre 2014

ADRESSE A TOUTES NOS STRUCTURES « Services de Santé »

Chers Camarades.

1 - Tous avez où vous êtes en train de recevoir les 13 brochures professionnelles (la 14ème sage-femme, vous sera adressée ultérieurement quand leur négociation sera close, et que nous connaîtrons le nouveau décret qui organisera ce corps).

Nous vous rappelons que l'objectif est de diffuser l'ensemble des brochures pendant le mois de juin et impérativement avant la fin juin car nous serons les premiers , ce qui permettra aux agents de nos établissements d'être réceptifs à notre communication.

- **2 -** Nous vous rappelons que nous avons prévu d'autres outils de communication que vous pourrez utiliser au fur et à mesure de leur réception.
 - > 1ère affiche (avant l'été)
 - > 2ème affiche (septembre octobre)
 - > Bandeaux (septembre)
 - > Triptyques (septembre)
 - > Calendriers (septembre)
 - > Grilles indiciaires (octobre novembre)
- **3 –** Nous vous confirmons la création d'une CAP N° 10 Sages-femmes.

Avec un groupe unique et un sous-groupe unique : Directeurs d'Ecoles préparant au certificat Cadre de sages-femmes, Directeurs d'Ecoles préparant au diplôme d'Etat de sages-femmes — sages-femmes cadres supérieures — sages-femmes cadres — sages-femmes de classe supérieure — sages-femmes de classe normale.

Ce sous-groupe unique avec les grades actuels devra donc être utilisé pour les déclarations de candidatures de cette CAPL et CAPD pour les Elections du 4 décembre 2014.

Dans le courant de l'année 2014 ou début 2015, il y aura un décret modificatif changeant les grades de cette CAP N° 10, quand le nouveau décret régissant le corps des sages-femmes avec les nouveaux grades sera publié.

4 – Plusieurs infos électorales

- Fin Mai début juin : Publication de l'arrêté fixant la date des élections et opérant la réduction d'un an des mandats en cours.
- ☑ Juin :: Publication des 5 décrets (CTE des EPS et des EPSMS, CAPL et CAPD de la Fonction Publique Hospitalière, CAP AP-HP, CAPN).

- Nous vous ré-adressons en pièce jointe, les calendriers des opérations électorales (que nous vous avons déjà adressés avec la circulaire fédérale n° 5 des Elections).
- Nous vous adressons en pièce jointe la liste des correspondants Elections qui ont été désignées dans chaque ARS.

Bon courage à toutes et à tous.

Amitiés syndicalistes.

Le Secrétariat Fédéral

Le 22 Mai 2014